



# Assemblée générale

Distr. générale  
14 octobre 2015  
Français  
Original : anglais

---

## Soixante-dixième session

Point 82 de l'ordre du jour

**Programme d'assistance des Nations Unies  
aux fins de l'enseignement, de l'étude,  
de la diffusion et d'une compréhension  
plus large du droit international**

## **Programme d'assistance des Nations Unies aux fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international**

### **Rapport du Secrétaire général**

#### *Résumé*

Soumis en application de la résolution 69/117 de l'Assemblée générale, le présent rapport rend compte de l'exécution, en 2015, du Programme d'assistance des Nations Unies aux fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international, et présente les directives et recommandations formulées en vue de son exécution au cours de l'exercice biennal 2016-2017 ainsi que les incidences administratives et financières du Programme.



## Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction .....	3
II. Exécution du Programme d'assistance en 2015 .....	3
A. Programme de bourses de perfectionnement en droit international .....	3
B. Cours régionaux de droit international des Nations Unies .....	5
C. Séminaire de droit international des Nations Unies pour les États arabes .....	7
D. Institut africain de droit international .....	8
E. Médiathèque de droit international des Nations Unies .....	8
F. Documentation pédagogique en droit international .....	9
G. Publication assistée par ordinateur .....	10
H. Diffusion .....	10
I. Dotation commémorative Hamilton Shirley Amerasinghe sur le droit de la mer .....	11
III. Directives et recommandations concernant la mise en œuvre du Programme d'assistance pour l'exercice biennal 2014-2015. ....	11
IV. Incidences administratives et financières du Programme d'assistance .....	16
A. 2015 .....	16
B. 2016-2017 .....	18
V. Comité consultatif pour le Programme d'assistance des Nations Unies aux fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international. ....	19
A. Composition .....	19
B. Examen du rapport du Secrétaire général par le Comité consultatif à sa cinquantième session. ....	19
Annexe	
Sites Web tenus à jour par la Division de la codification. ....	22

## I. Introduction

1. Par sa résolution 69/117, l'Assemblée générale a autorisé le Secrétaire général à mener, en 2015, les activités exposées dans ses rapports sur le Programme d'assistance des Nations Unies aux fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international (A/68/521 et A/69/516 et Add.1) qui lui avaient été soumis à ses soixante-huitième et soixante-neuvième sessions. Au paragraphe 26 de cette même résolution, l'Assemblée a prié le Secrétaire général de lui rendre compte, à sa soixante-dixième session, de l'exécution du Programme d'assistance en 2015 et de lui présenter, après avoir consulté le Comité consultatif pour le Programme d'assistance, des recommandations sur le Programme dans les années à venir.

2. Le présent rapport fournit des renseignements sur l'exécution du Programme d'assistance en 2015 et sur les activités prévues pour 2016-2017, ainsi que leurs incidences administratives et financières.

## II. Exécution du Programme d'assistance en 2015

3. La Division de la codification du Bureau des affaires juridiques est chargée de l'exécution du Programme d'assistance<sup>1</sup>. Elle s'acquitte de diverses tâches, comme l'établissement des rapports du Secrétaire général et la fourniture au Comité consultatif et à la Sixième Commission de services relatifs au point de l'ordre du jour correspondant. Elle gère en outre le site Web du Programme.

### A. Programme de bourses de perfectionnement en droit international

4. Le Programme de bourses de perfectionnement en droit international offre aux juristes des pays en développement et des pays émergents l'accès à la formation la plus complète qui soit dans ce domaine, dispensée par d'éminents spécialistes et praticiens du droit international<sup>2</sup>. Les boursiers suivent les cours consacrés au droit international public dispensés à l'Académie de droit international de La Haye et assistent à des séminaires organisés par la Division de la codification, qui portent sur un large éventail de sujets fondamentaux du droit international. Des visites d'étude sont également organisées à l'intention des participants.

5. Le Programme s'est déroulé à La Haye du 22 juin au 31 juillet 2015. Au total, 20 boursiers (4 hommes et 16 femmes) et une participante autofinancée avaient été sélectionnés<sup>3</sup>. En 2015, la formation a été dispensée en anglais.

---

<sup>1</sup> Pour des informations sur les autres activités du Bureau des affaires juridiques, voir les documents publiés sous les cotes A/70/10, A/70/17 et A/70/74, ainsi que le site Web de la Section des traités (<https://treaties.un.org>).

<sup>2</sup> Depuis 2010, par mesure d'économie, la Division de la codification organise le Programme de bourses à La Haye de façon à pouvoir financer un plus grand nombre de bourses au titre du budget ordinaire (voir A/65/514, par. 12).

<sup>3</sup> Près de 600 candidatures provenant de 114 États membres et d'un État non membre ont été reçues, pour 20 bourses disponibles. Les boursiers étaient originaires des États Membres suivants : Afghanistan, Brésil, Colombie, El Salvador, ex-République yougoslave de Macédoine, Guyana,

6. On trouvera ci-après la liste, dans l'ordre chronologique, des cours magistraux proposés à l'Académie de La Haye : « L'éthique du procès international » (J.-P. Cot, juge au Tribunal international du droit de la mer); « L'expansion du droit international » (cours général) (T. Treves, professeur à l'Université d'État de Milan, ancien juge au Tribunal international du droit de la mer); « Les mouvements forcés de personnes » (J. Ruiz de Santiago, ancien représentant du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés); « La responsabilisation de l'ONU pour les violations des droits de l'homme » (C. Chinkin, ancien professeur à la London School of Economics); « La délégation de pouvoirs par les organisations internationales » (P. J. Kuijper, professeur à l'Université d'Amsterdam); « Changements inconstitutionnels de gouvernements et droit international » (R. Ben Achour, juge à la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples); « Les traités de non-prolifération nucléaire – faits nouveaux » (M. Asada, professeur à l'Université de Kyoto); « L'obligation internationale » (P. d'Argent, professeur à l'Université de Louvain).

7. On trouvera ci-après la liste, dans l'ordre chronologique, des séminaires organisés par la Division de la codification : « L'héritage de la Conférence mondiale des Nations Unies sur les droits de l'homme (1993-2015) » (A. A. Cançado Trindade, juge à la Cour internationale de Justice et ancien Président de la Cour interaméricaine des droits de l'homme); « Introduction au droit international » (G. Nolte, professeur à l'Université Humboldt et membre de la Commission du droit international); « Droit international des droits de l'homme » (Sir N. Rodley, professeur à l'Université de l'Essex et membre et ancien Président du Comité des droits de l'homme); « Les institutions des Nations Unies et le processus législatif » (H. Dreifeldt Lainé, juriste à la Division de la codification du Bureau des affaires juridiques); « Règlement pacifique des différends internationaux » et « Les travaux de la Commission du droit international » (L. Caflisch, professeur honoraire à l'Institut de hautes études internationales et du développement de Genève et membre de la Commission du droit international); « Paix et sécurité internationales » (Sir M. Wood, maître de recherche au Centre Lauterpacht de l'Université de Cambridge et membre de la Commission du droit international); « Droit des traités » et « Responsabilité des États » (P. Bodeau-Livinec, professeur à l'Université de Paris 8 – Vincennes-Saint-Denis); « Sessions de procès fictifs » (J. Donoghue, juge à la Cour internationale de Justice); « Droit de la mer » (M. Telalian, Conseiller juridique, chef du Département des affaires juridiques, Ministère des affaires étrangères de la Grèce); « Organisations internationales » et « Droit international de l'environnement » (L. Boisson de Chazournes, professeur à l'Université de Genève); « Droit international humanitaire » et « Droit international pénal » (K. Riordan, Vice-Président du Tribunal militaire et Juge-avocat général adjoint et chargé de cours à l'Université Victoria de Wellington); « Droit du commerce international » et « Droit international de l'investissement » (M. M. Mbengue, professeur à l'Université de Genève); « Intérêts de la collectivité

---

Honduras, Iraq, Kirghizistan, Libéria, Malaisie, Myanmar, Nigéria, Pakistan, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Sénégal, Sierra Leone, Sri Lanka et Yémen. Ont également été retenus un participant originaire de l'État de Palestine, État non membre, et une participante autofinancée originaire d'Arabie saoudite. Parmi les participants figuraient notamment des juristes travaillant pour divers organismes gouvernementaux (ministères des affaires étrangères et de la justice, parlements), des organisations régionales (Union africaine, Ligue des États arabes et Organisation des États des Caraïbes orientales) et des établissements universitaires.

pour le droit international » (D. Stewart, juriste à la Division de la codification du Bureau des affaires juridiques).

8. Des visites d'étude à la Cour internationale de Justice, à la Cour pénale internationale, au Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie et à la Cour permanente d'arbitrage, accompagnées d'exposés de hauts fonctionnaires, ont été organisées à l'intention des participants.

## **B. Cours régionaux de droit international des Nations Unies**

9. Les cours régionaux de droit international des Nations Unies offrent une formation de qualité dispensée par d'éminents érudits et praticiens sur toute une série de sujets fondamentaux du droit international ou de sujets présentant un intérêt particulier pour les pays d'une région donnée. Le nombre de participants qui peuvent bénéficier du Programme de bourses étant limité, les cours régionaux constituent un mécanisme important permettant d'accroître les possibilités de perfectionnement en droit international auxquelles ont accès les juristes des pays en développement. Ils donnent aussi aux participants l'occasion de se concentrer sur les questions d'actualité en matière de droit international qui intéressent l'ensemble de la région considérée, l'objectif étant d'en faciliter la compréhension et de promouvoir la coopération sur ces questions.

### **1. Afrique**

10. Le cours régional de droit international pour l'Afrique s'est déroulé à la Commission économique pour l'Afrique, en Éthiopie, du 2 au 27 février 2015. Au total, 31 personnes (16 hommes et 15 femmes) y ont participé; 20 d'entre eux étaient des boursiers et 11 des participants autofinancés<sup>4</sup>. En outre, un fonctionnaire de la Commission économique pour l'Afrique a assisté, en tant qu'observateur, aux cours magistraux consacrés au droit du commerce international et au droit international de l'investissement.

11. Les séminaires proposés lors de ce cours régional ont porté sur les thèmes suivants (dans l'ordre chronologique) : « Introduction au droit international » (S. Murphy, professeur à la faculté de droit de l'Université George Washington et membre de la Commission du droit international); « Introduction au droit et aux institutions de l'Union africaine » (A. Kilangi, doyen de la faculté de droit de l'Université Saint Augustin de Tanzanie et Président de la Commission de l'Union africaine sur le droit international); « Droit du commerce international » (M. M. Mbengue, professeur à l'Université de Genève); « Organisations internationales » et « Droit international de l'environnement » (L. Boisson de Chazournes, professeur à l'Université de Genève); « Intérêts de la collectivité pour le droit international » (D. Stewart, juriste à la Division de la codification du Bureau

---

<sup>4</sup> Près de 200 candidatures ont été reçues de 42 États membres de l'ONU. Les participants étaient originaires des États Membres suivants : Algérie, Botswana, Égypte, Éthiopie, Gambie, Ghana, Kenya, Lesotho, Malawi, Mali, Mauritanie, Namibie, Nigéria, Ouganda, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sierra Leone, Somalie, Soudan du Sud, Swaziland, Tunisie, Zambie et Zimbabwe. Parmi les participants figuraient notamment des juristes travaillant pour divers organismes gouvernementaux (ministères des affaires étrangères, de la justice et de la défense, parquets et parlements, notamment), des organisations régionales (dont l'Union africaine et la Ligue des États arabes) et des établissements universitaires.

des affaires juridiques); « Droit international de l'investissement » (J. Donoghue, juge à la Cour internationale de Justice); « L'autodétermination en droit international » et « L'Afrique et le droit international au XXI<sup>e</sup> siècle » (A. Yusuf, Vice-Président de la Cour internationale de Justice); « Droit des traités » et « Responsabilité des États » (S. Villalpando, Chef de la Section des traités du Bureau des affaires juridiques); « Droit international des droits de l'homme » (F. Ougergouz, juge à la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples); « Paix et sécurité internationales » et « La codification et le développement progressif du droit international : la Commission du droit international et son œuvre » (D. Tladi, professeur à l'Université de Pretoria et membre de la Commission du droit international); « Droit international humanitaire » et « Droit international pénal » (K. Riordan, Vice-Président du Tribunal militaire et Juge-avocat général adjoint et chargé de cours à l'Université Victoria de Wellington); « Droit de la mer » (T. Treves, professeur à l'Université de Milan et ancien juge au Tribunal international du droit de la mer); « Règlement pacifique des différends internationaux » (B. Daly, Secrétaire général adjoint et Conseiller juridique principal de la Cour permanente d'arbitrage).

12. Une visite d'études a été organisée au siège de l'Union africaine à Addis-Abeba. Un cours magistral a en outre été dispensé à la faculté de droit de l'Université d'Addis-Abeba.

## **2. Asie et Pacifique**

13. Faute de ressources financières suffisantes, il n'a pas été possible de programmer un cours régional de droit international pour l'Asie et le Pacifique en 2015.

## **3. Amérique latine et Caraïbes**

14. Faute de ressources financières suffisantes, il n'a pas été possible de programmer un cours régional de droit international pour l'Amérique latine et les Caraïbes en 2015.

## **4. Lieux permanents d'accueil des cours régionaux de droit international**

15. Devant l'augmentation de la demande de formation au droit international, la Division de la codification a envisagé de désigner des lieux ayant vocation à accueillir en permanence des cours régionaux, afin d'en faciliter l'organisation régulière, dans les régions Afrique, Asie-Pacifique et Amérique latine et Caraïbes : de tels lieux permanents rendraient l'organisation des cours plus simple, plus économique et plus prévisible, sans pour autant exclure la possibilité de les tenir ailleurs.

16. Cinq cours régionaux de droit international pour l'Afrique ont été organisés avec succès en Éthiopie entre 2011 et 2015. L'Éthiopie, qui a signé l'accord requis lui conférant le statut de pays hôte, constituait un lieu d'accueil tout indiqué pour le cours régional pour l'Afrique.

17. Trois cours régionaux de droit international pour l'Asie et le Pacifique ont été organisés avec succès en Thaïlande en 1986, 2005 et 2012. Les cours régionaux prévus en 2013 et 2014 ont été annulés faute de financement suffisant. La Thaïlande

sera un lieu de réunion d'accueil tout indiqué pour le cours régional pour l'Asie et le Pacifique, une fois qu'elle aura signé l'accord lui conférant le statut de pays hôte.

18. Le cours régional de droit international pour l'Amérique latine et les Caraïbes, qui devait se tenir en Uruguay en 2014, a été annulé faute de financement suffisant. En juin 2015, la Division de la codification a organisé avec succès à Montevideo une mission destinée à préparer le cours régional prévu pour 2016, sous réserve de moyens financiers suffisants. L'Uruguay, qui a signé l'accord requis lui conférant le statut de pays hôte, constituerait un lieu d'accueil tout indiqué pour le cours régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes. Le Costa Rica pourrait également convenir, sous réserve de la signature de l'accord nécessaire.

### **C. Séminaire de droit international des Nations Unies pour les États arabes**

19. Le Séminaire de droit international des Nations Unies pour les États arabes est organisé par la Division de la codification, en coopération avec le Gouvernement égyptien et la Ligue des États arabes. Le Comité consultatif a été avisé de la tenue de ce séminaire lors de la réunion d'information informelle organisée par son président le 30 avril 2015. La Division de la codification a mené à bien au Caire, en juin 2015, une mission destinée à préparer le séminaire. L'Égypte, qui a signé l'accord requis lui conférant le statut de pays hôte, doit accueillir le séminaire du 15 au 19 novembre 2015. Il s'agira d'une formation de qualité dispensée par d'éminents érudits et praticiens sur toute une série de sujets fondamentaux du droit international ou de sujets présentant un intérêt particulier pour les pays concernés. Le séminaire sera pour les participants l'occasion de se concentrer sur les questions d'actualité en matière de droit international qui intéressent l'ensemble des pays concernés, l'objectif étant d'en faciliter la compréhension et de promouvoir la coopération sur ces questions.

20. Les cours proposés lors de ce séminaire porteront sur les thèmes suivants (dans l'ordre chronologique) : « L'importance du droit international pour les États arabes » et « L'autodétermination en droit international » (A. Yusuf, Vice-Président de la Cour internationale de Justice); « Le droit international » (S. Murphy, professeur à la faculté de droit de l'Université George Washington et membre de la Commission du droit international); « Droit international des droits de l'homme » (Sir N. Rodley, professeur à l'Université de l'Essex et membre et ancien Président du Comité des droits de l'homme), « Droit international humanitaire » et « Droit international pénal » (K. Riordan, Président du Tribunal militaire et Juge-avocat général et chargé de cours à l'Université Victoria de Wellington). Par ailleurs, les exposés suivants seront organisés : « Introduction aux travaux de la Commission du droit international » et « Introduction à la Ligue des États arabes » (H. Hassouna, Ambassadeur et membre de la Commission du droit international); « Crimes contre l'humanité » (S. Murphy).

21. Le séminaire est financé par des contributions volontaires versées par les pays concernés.

## **D. Institut africain de droit international**

22. L'Institut africain de droit international s'emploie à promouvoir l'enseignement et la diffusion du droit international ainsi que du droit de l'Union africaine et d'autres organisations régionales, et à encourager les travaux de recherche de haut niveau en la matière; il entend renforcer les capacités de recherche et d'enseignement des facultés de droit des universités africaines dans le domaine du droit international et fait office de centre d'étude et d'analyse de ces questions pour les organisations africaines régionales et continentales. Conformément à la résolution 69/117, la Division de la codification a continué de coopérer avec l'Institut africain de droit international d'Arusha et de lui prodiguer, à sa demande, des conseils pour la constitution de sa bibliothèque de recherche destinée aux universitaires et juristes africains, ainsi que ses séminaires de formation sur certaines questions de droit international et de droit propre à l'Union africaine à l'intention de hauts fonctionnaires et praticiens<sup>5</sup>. À cet égard, le Secrétaire du Comité consultatif pour le Programme d'assistance a pris part à la cérémonie d'inauguration de l'Institut, qui s'est tenue le 16 février 2015 au Centre international de conférences d'Arusha, au cours de laquelle a été lancé son premier atelier de formation sur les traités bilatéraux d'investissement et l'arbitrage, atelier dont la Division de la codification a supervisé la préparation et l'organisation.

## **E. Médiathèque de droit international des Nations Unies**

23. Les cours de formation traditionnels sont irremplaçables pour favoriser les débats approfondis, les échanges et le travail d'équipe entre les participants. Étant donné que la formation au droit international suscite un intérêt croissant auquel les cours traditionnels ne suffisent pas à répondre, la Division de la codification a créé en 2008 la Médiathèque de droit international des Nations Unies qui permet à l'Organisation de dispenser gratuitement et à un coût relativement bas une formation de qualité via Internet à un nombre illimité de personnes et d'institutions de par le monde.

24. La Médiathèque est un centre virtuel de formation et de recherche par l'intermédiaire duquel plus de 300 spécialistes, juges et praticiens éminents du droit international appartenant à divers pays et systèmes juridiques contribuent à ses trois éléments que sont la série de cours magistraux, les archives historiques et la bibliothèque de recherche. La série de cours magistraux compte près de 400 cours accompagnés de listes de fichiers de données connexes renvoyant à des documents de référence accessibles en ligne. Certains de ces cours portent sur différents points bien précis du droit international; d'autres sont consacrés à des thèmes centraux de ce domaine. L'objectif des cours magistraux et des documents juridiques qui s'y rapportent est d'offrir des ressources pédagogiques plus complètes aux établissements universitaires et aux centres de formation mis en place par les pouvoirs publics dans les pays en développement. Les archives historiques rassemblent les notes d'introduction rédigées par des experts reconnus sur près d'une centaine d'instruments juridiques ainsi que les procédures suivies, des documents connexes et des supports audiovisuels créés par la Division de la

---

<sup>5</sup> De plus amples renseignements sur les activités de l'Institut africain de droit international et ses séminaires de formation figurent sur le site [www.aiil-iaidi.org](http://www.aiil-iaidi.org).

codification<sup>6</sup>. La Bibliothèque de recherche est une vaste bibliothèque en ligne qui rassemble traités, textes de jurisprudence, publications, documents, textes de doctrine et documents pédagogiques.

25. Depuis son ouverture en 2008, la Médiathèque a été consultée par plus de 1,3 million d'utilisateurs dans 193 États Membres et non membres. Créée surtout pour apporter un soutien aux juristes des pays en développement<sup>7</sup>, la Médiathèque continue cependant d'être consultée majoritairement par les juristes des pays développés. Le nombre limité d'utilisateurs dans les pays en développement tient, d'une part, au fait que la Médiathèque y est une ressource peu connue et, d'autre part, à la fracture technologique en matière d'accès à l'informatique, à l'électricité et à des liaisons Internet à haut débit fiables. La Division étudie actuellement la possibilité de mettre à disposition la série de cours magistraux sous forme de podcasts ou dans un autre format téléchargeable, afin de les rendre plus accessibles aux usagers des pays en développement qui auraient des difficultés à les visionner en ligne. Elle songe également à proposer des cours enregistrés sur DVD aux facultés ou instituts de droit de pays en développement qui en feraient la demande, sous réserve de ressources suffisantes.

26. Dans le but de faire mieux connaître la Médiathèque, la Division de la codification en a organisé des présentations dans les cours régionaux de droit international dispensés en Éthiopie ainsi que dans le cadre du Programme de bourses de perfectionnement en droit international mis sur pied aux Pays-Bas.

## **F. Documentation pédagogique en droit international**

27. Pour ses cours de droit international, la Division de la codification étudie, réunit et établit de la documentation juridique sous forme imprimée, en consultation avec les conférenciers<sup>8</sup>. En outre, des CD-ROM et des clefs USB sur lesquels se trouvent des documents pédagogiques, des publications juridiques de la Division et d'autres documents de droit international sont fournis aux participants des pays en développement qui n'ont qu'un accès limité à Internet afin de faciliter leurs recherches électroniques. Des documents pédagogiques sont également disponibles sur les sites Web des différents cours de formation ainsi que sur le site Web de la Médiathèque de droit international des Nations Unies. La Division de la codification élabore actuellement un manuel de droit international en anglais et en français rassemblant un ensemble de documents juridiques pour ses ateliers de formation, qui est destiné à être distribué aux institutions universitaires et aux centres de formation mis en place par les pouvoirs publics dans les pays en développement. Elle étudie également la possibilité de coopérer avec des universités et de se faire

<sup>6</sup> Les documents juridiques des archives historiques et de la série de cours magistraux ont été traduits dans toutes les langues officielles de l'Organisation.

<sup>7</sup> La Médiathèque a été consultée par environ 95 000 utilisateurs en Afrique, 330 000 en Asie-Pacifique et 73 000 en Amérique latine et dans les Caraïbes.

<sup>8</sup> En 2015, la Division a établi des documents pédagogiques pour le Programme de bourses de perfectionnement en droit international et le cours régional de droit international pour l'Afrique. Elle tient à remercier l'American Society of International Law, Hart Publishing, l'Institut international du développement durable, Kluwer Law International et Oxford University Press pour leurs textes spécialisés qu'elle a utilisés à des fins de formation dans le cadre de la documentation pédagogique fournie aux participants à ces cours.

aider de stagiaires et d'assistants de recherche pour élaborer le manuel dans d'autres langues officielles.

## **G. Publication assistée par ordinateur**

28. En 2003, la Division de la codification a commencé à recourir à la publication assistée par ordinateur, à titre volontaire et sous réserve de ressources suffisantes, afin de faire en sorte que certaines de ses publications juridiques puissent sortir plus rapidement et être mises dès que possible à la disposition de la communauté juridique internationale. En 2013, elle avait réussi à rattraper jusqu'à cinq ans de retard pour plusieurs de ses publications<sup>9</sup>. En 2014, elle a mis fin à ses activités de publication assistée par ordinateur faute de ressources (moyens matériels et personnel), après qu'un poste d'agent des services généraux eut été supprimé la même année. Aucune des publications mentionnées au paragraphe 41 du rapport A/68/521 n'a de ce fait pu être publiée en 2014 ou en 2015. Dans sa résolution 69/117, l'Assemblée générale a salué l'initiative de publication assistée par ordinateur mise en œuvre de 2003 à 2013 par la Division de la codification, qui a considérablement réduit le délai de parution de ses publications juridiques, et a recommandé de dégager les ressources nécessaires pour reprendre cette initiative fructueuse<sup>10</sup>. La Division continuera d'étudier la possibilité de reprendre ses activités de publication assistée par ordinateur pour une ou plusieurs de ses publications, en fonction des ressources disponibles.

## **H. Diffusion**

29. La diffusion de publications et d'informations juridiques sur Internet et les autres médias électroniques vise à pallier le nombre restreint d'exemplaires papier disponibles, sans remettre en question le caractère irremplaçable du texte imprimé dans la recherche et l'enseignement juridiques, notamment pour les juristes des pays en développement dont l'accès à Internet est limité. Les documents fournis sur Internet le sont gratuitement afin de promouvoir l'enseignement, l'étude, la diffusion et la compréhension du droit international (voir annexe).

---

<sup>9</sup> Le retard de publication a été rattrapé pour l'*Annuaire juridique des Nations Unies*, la *Série législative des Nations Unies*, le *Résumé des arrêts, avis consultatifs et ordonnances de la Cour internationale de Justice*, le *Recueil des sentences arbitrales* et l'ouvrage intitulé *La Commission du droit international et son œuvre* (vol. 1 et 2).

<sup>10</sup> Voir aussi les résolutions 64/113 du 16 décembre 2009, 65/25 du 6 décembre 2010, 66/97 du 9 décembre 2011, 67/91 du 14 décembre 2012 et 68/110 du 16 décembre 2013 de l'Assemblée générale.

## I. Dotation commémorative Hamilton Shirley Amerasinghe sur le droit de la mer<sup>11</sup>

30. La dotation commémorative Hamilton Shirley Amerasinghe sur le droit de la mer, financée au moyen de contributions volontaires, a été attribuée, en janvier 2015, à un candidat des Îles Salomon. Son montant devrait s'élever à environ 51 200 dollars (dépenses au titre de l'appui au programme et réserve obligatoire comprises). Le coût final de chaque dotation dépend de plusieurs facteurs extrêmement variables : le montant des indemnités applicables dans la ville de l'institution hôte, le taux de change, le prix du billet d'avion et la durée de la bourse. Le montant de la dotation peut donc différer d'environ 50 000 à 70 000 dollars d'une année sur l'autre.

## III. Directives et recommandations concernant la mise en œuvre du Programme d'assistance pour l'exercice biennal 2014-2015

31. Au cours de l'exercice biennal 2016-2017, la Division de la codification envisage de mener les activités ci-après.

### *Programme de bourses de perfectionnement en droit international*

32. *Programme de bourses de perfectionnement en droit international* : Formation de six semaines ouverte à au moins 20 boursiers, qui se tiendra à La Haye en juin 2016 et 2017. Un participant autofinancé pourra également être accueilli. La Division de la codification continuera d'assumer toutes les tâches d'organisation et d'administration du programme aussi longtemps qu'elle disposera des ressources nécessaires à cette fin<sup>12</sup>.

33. En 2016, les séminaires organisés par la Division de la codification porteront sur les sujets suivants (dans l'ordre alphabétique des noms des conférenciers) : « Responsabilité des États » (P. Bodeau-Livinec, professeur à l'Université de Paris 8 Vincennes Saint-Denis); « Droit international de l'environnement » et « Organisations internationales » (L. Boisson de Chazournes, professeur à l'Université de Genève); « Règlement pacifique des différends internationaux » (O. Corten, professeur à l'Université libre de Bruxelles, Directeur du Centre de droit international et de sociologie appliquée au droit international); « Droit de la

<sup>11</sup> Par souci de gestion rationnelle et efficace de la dotation, l'appui administratif initialement fourni par la Division de la codification dans les années 80 et au début des années 90 a progressivement été réduit à la suite de la création d'une institution permanente au sein du Bureau des affaires juridiques, la Division des affaires maritimes et du droit de la mer, chargée des affaires relatives au droit de la mer et notamment des activités de renforcement des capacités. Ces dernières années, ladite Division a assumé seule l'administration de la dotation Hamilton Shirley Amerasinghe au titre de ses activités de renforcement des capacités techniques relatives au droit de la mer. On trouvera de plus amples renseignements sur la dotation commémorative Hamilton Shirley Amerasinghe dans le rapport annuel du Secrétaire général sur les océans et le droit de la mer, qui sera examiné au titre du point de l'ordre du jour intitulé « Les océans et le droit de la mer ».

<sup>12</sup> Depuis 2010, la Division de la codification gère le Programme de bourses à La Haye en réduisant les coûts de façon à pouvoir financer un plus grand nombre de bourses au titre du budget ordinaire (voir A/65/514, par. 12).

mer » (J.-P. Cot, juge au Tribunal international du droit de la mer); « Introduction au droit international » et « Les travaux de la Commission du droit international » (M. Forteau, professeur à l'Université Paris Ouest Nanterre La Défense et membre de la Commission du droit international); « Droit international pénal » (O. de Frouville, professeur à l'Université Paris 2 Panthéon-Assas, Directeur du Centre de recherche sur les droits de l'homme et le droit humanitaire); « Paix et sécurité internationales » (M. Kohen, professeur à l'Institut universitaire de hautes études internationales et du développement); « Droit du commerce international » et « Droit international de l'investissement » (M. M. Mbengue, professeur à l'Université de Genève); « Droit international humanitaire » (M. Sassoli, professeur à l'Université de Genève, Directeur du Département de droit international public et organisation internationale); « Droit international des droits de l'homme » (L.-A. Sicilianos, juge à la Cour européenne des droits de l'homme); et « Droit des traités » (S. Villalpando, Chef de la Section des traités du Bureau des affaires juridiques).

*Cours régionaux de droit international des Nations Unies*

34. *Cours régional de droit international pour l'Afrique* : Formation de quatre semaines ouverte à au moins 20 boursiers, qui se tiendra en Éthiopie en février 2016 et 2017. Des bourses supplémentaires pourront être accordées en fonction des contributions volontaires. Des participants autofinancés pourront également être accueillis.

35. En 2016, les séminaires organisés par la Division de la codification porteront sur les sujets suivants (dans l'ordre alphabétique des noms des conférenciers) : « Organisations internationales » et « Droit international de l'environnement » (L. Boisson de Chazournes, professeur à l'Université de Genève); « Règlement pacifique des différends internationaux » (B. Daly, Secrétaire général adjoint et Conseiller juridique principal de la Cour permanente d'arbitrage); « Droit international de l'investissement » (J. Donoghue, juge à la Cour internationale de Justice); « Droit du commerce international » et « Droit et institutions de l'Union africaine » (M. M. Mbengue, professeur à l'Université de Genève); « Introduction au droit international » (G. Nolte, professeur à l'Université Humboldt et membre de la Commission du droit international); « Droit de la mer » (N. Oral, professeur à la faculté de droit de l'Université Bilgi d'Istanbul); « Droit international des droits de l'homme » (F. Ouguergouz, juge à la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples); « Droit international humanitaire » et « Droit international pénal » (K. Riordan, Président du Tribunal militaire et Juge-avocat général et chargé de cours à l'Université Victoria de Wellington); « Les travaux de la Commission du droit international » et « Paix et sécurité internationales » (D. Tladi, professeur à l'Université de Pretoria et membre de la Commission du droit international); « Droit des traités » et « Responsabilité des États » (S. Villalpando, Chef de la Section des traités du Bureau des affaires juridiques); « L'autodétermination en droit international » et « L'Afrique et le droit international au XXI<sup>e</sup> siècle » (A. Yusuf, Vice-Président de la Cour internationale de Justice);

36. *Cours régional de droit international pour l'Asie et le Pacifique* : Formation de quatre semaines ouverte à au moins 20 boursiers, qui se tiendra en Thaïlande en novembre 2016 et 2017. Des bourses supplémentaires pourront être accordées en fonction des contributions volontaires. Des participants autofinancés pourront également être accueillis.

37. En 2016, les séminaires organisés par la Division porteront sur les sujets suivants (dans l'ordre alphabétique des noms des conférenciers) : « Droit international de l'environnement » (L. Boisson de Chazournes, professeur à l'Université de Genève); « Règlement pacifique des différends » internationaux (B. Daly, Secrétaire général adjoint et Conseiller juridique principal de la Cour permanente d'arbitrage); « Droit du commerce international et « Droit international de l'investissement » (M. M. Mbengue, professeur à l'Université de Genève); « Droit international des droits de l'homme » (V. Muntarhorn, professeur à l'Université de Chulalongkorn); « Droit de la mer » et « Les travaux de la Commission du droit international » (S. Murphy, professeur à la faculté de droit de l'Université George Washington et membre de la Commission du droit international); « L'importance du droit international pour l'Asie-Pacifique au XXI<sup>e</sup> siècle » et « La sécurité humaine » (H. Owada, juge à la Cour internationale de Justice); « Introduction au droit international » (A. Pellet, professeur émérite à l'Université Paris Ouest Nanterre La Défense et ancien membre de la Commission du droit international); « Droit international humanitaire » et « Droit international pénal » (K. Riordan, Président du Tribunal militaire et Juge-avocat général et chargé de cours à l'Université Victoria de Wellington); « Droit des traités », « Responsabilité des États » et « Organisations internationales » (S. Villalpando, Chef de la Section des traités du Bureau des affaires juridiques); et « Paix et sécurité internationales » (M. Wood, maître de recherche au Centre Lauterpacht de l'Université de Cambridge et membre de la Commission du droit international).

38. *Cours régional de droit international pour l'Amérique latine et les Caraïbes* : Formation de quatre semaines ouverte à au moins 20 boursiers, qui se tiendra en Uruguay en avril 2016 et 2017, ou au Costa Rica en 2017, sous réserve de la conclusion d'un accord conférant le statut de pays hôte. Des bourses supplémentaires pourront être accordées en fonction des contributions volontaires. Des participants autofinancés pourront également être accueillis.

39. En 2016, les séminaires organisés par la Division porteront sur les sujets suivants (dans l'ordre alphabétique des noms des conférenciers) : « Droit international de l'environnement et cours d'eau internationaux » (L. Boisson de Chazournes, professeur à l'Université de Genève); « Règlement pacifique des différends internationaux » (L. Cafilisch, professeur honoraire à l'Institut de hautes études internationales et du développement de Genève et membre de la Commission du droit international); « La contribution de la doctrine latino-américaine à l'évolution du droit international » et « Droit international des droits de l'homme » (A. A. Cançado Trindado, juge à la Cour internationale de Justice et ancien Président de la Cour interaméricaine des droits de l'homme); « Paix et sécurité internationales » (M. Kohen, professeur à l'Institut universitaire de hautes études internationales et du développement); « Droit du commerce international » et « Droit international de l'investissement » (M. M. Mbengue, professeur à l'Université de Genève); « Introduction au droit international » (M. Pinto, professeur et doyen de la faculté de droit de l'Université de Buenos Aires); « Les travaux de la Commission du droit international » et « Introduction au droit et institutions de l'Organisation des États américains » (M. Vasquez-Bermudez, Ambassadeur et représentant suppléant de l'Équateur auprès de l'Organisation des États américains, et membre de la Commission du droit international); « Droit international humanitaire » et « Droit international pénal » (K. Riordan, Président du Tribunal militaire et Juge-avocat général et chargé de cours à l'Université

Victoria de Wellington); « Droit de la mer » (T. Treves, professeur à l'Université de Milan et ancien juge au Tribunal international du droit de la mer); « Droit des traités », « Responsabilité des États » et « Organisations internationales » (S. Villalpando, Chef de la Section des traités du Bureau des affaires juridiques).

*Séminaire de droit international des Nations Unies pour les États arabes*

40. La Division de la codification envisage de continuer de coopérer avec le pays hôte, l'Égypte, et la Ligue des États arabes pour organiser un séminaire de deux semaines en Égypte en septembre 2016 et 2017, sous réserve que les pays concernés en assurent le financement.

*Institut africain de droit international*

41. La Division de la codification entend continuer à coopérer avec l'Institut africain de droit international d'Arusha et à lui prodiguer, à sa demande, des conseils pour la constitution de sa bibliothèque de recherche, la préparation de ses ateliers de formation et le développement des capacités des facultés de droit des universités africaines. L'Institut a décidé d'axer principalement ses formations, qui se dérouleront en anglais ou en français, sur un certain nombre de sujets bien précis, à savoir : a) négociation, conclusion et arbitrage de traités d'investissement bilatéraux; b) délimitation des frontières terrestres, maritimes, fluviales et lacustres; c) droit de l'Union africaine et droit des organisations régionales; d) négociation et conclusion de contrats d'exploitation de ressources naturelles dans le secteur de l'extraction; e) formation au droit des droits de l'homme à l'intention de magistrats et de juristes de haut niveau en Afrique; f) le droit international pénal et l'Afrique; g) les contentieux internationaux; h) procédures et mécanismes de règlement des différends internationaux; i) rédaction d'accords et de contrats internationaux. L'Institut envisage également d'organiser un séminaire de droit international au Ghana à l'intention des enseignants d'universités africaines pour promouvoir le renforcement des capacités dans l'ensemble de la région.

42. Les directives relatives au Programme données par l'Assemblée générale dans ses résolutions seront suivies, en particulier celle tendant à utiliser, dans la mesure du possible, les ressources (financières et en nature) et les infrastructures mises à disposition par les États Membres, les organisations régionales et internationales, les établissements universitaires, les particuliers et autres, et à veiller à ce que, lors du choix des enseignants hautement qualifiés participant aux programmes, les principaux systèmes juridiques soient représentés et l'équilibre entre les différentes régions du monde soit respecté, compte tenu des contraintes financières. La Division de la codification continuera d'inviter d'éminents spécialistes et praticiens du droit international provenant de diverses régions et représentant des systèmes de droit différents à dispenser des cours, et le large éventail de sujets fondamentaux du droit international que propose son programme de formation sera préservé afin de maintenir les plus hautes normes d'excellence universitaire et l'intérêt pratique exceptionnel que revêtent ces formations. Celles-ci offrent à tous leurs participants une expérience multiculturelle qui leur permet d'aborder les matières enseignées sous des angles différents selon les régions et les ordres juridiques dont sont issus les intervenants, et d'acquérir une formation en droit international la plus complète qui soit compte tenu de la durée limitée des cours.

*Médiathèque de droit international des Nations Unies*

43. La Division de la codification entend maintenir et enrichir la Médiathèque. Elle continuera d'enregistrer de nouveaux cours magistraux, à New York et dans divers pays. Des copies de ces cours enregistrés sur DVD pourront également être fournies, sur demande, aux établissements universitaires et aux centres de formation mis en place par les pouvoirs publics des pays en développement. La Division s'efforcera de mettre à disposition la série de cours magistraux sous forme de podcasts ou dans un autre format téléchargeable afin de les rendre plus accessibles aux usagers qui ne disposent pas de connexions Internet fiables à haut débit, en particulier dans les pays en développement. Elle envisage également de préparer la documentation juridique et audiovisuelle qui accompagnera de nouveaux instruments de droit destinés aux Archives historiques et prévoit d'enrichir la Bibliothèque de recherche de nouveaux documents juridiques. Elle fera en outre traduire les nouveaux documents juridiques destinés aux Archives historiques et à la série de cours magistraux dans toutes les langues officielles de l'Organisation (400 pages en tout). Des exposés visant à faire mieux connaître la Médiathèque auprès des juristes seront organisés dans plusieurs pays, en particulier des pays en développement. La Médiathèque pourrait avoir besoin de plus d'espace pour conserver les documents audiovisuels.

*Documentation pédagogique en droit international*

44. La Division de la codification entend continuer à rechercher, recueillir et établir des documents juridiques sous forme électronique et sur support papier pour ses cours de formation en droit international. Elle prévoit également de réaliser un manuel de droit international contenant des textes juridiques, qui sera utilisé dans le cadre de ses ateliers de formation et sera distribué aux établissements universitaires et centres de formation mis en place par les pouvoirs publics dans les pays en développement<sup>13</sup>.

*Publication assistée par ordinateur*

45. Pendant la période 2016-2017, la Division de la codification continuera d'étudier la possibilité de reprendre ses activités de publication assistée par ordinateur pour une ou plusieurs des publications suivantes, selon les ressources disponibles :

- a) *Annuaire juridique des Nations Unies*, éditions de 2014, 2015 et 2016 (520 pages par édition), conformément aux résolutions 1814 (XVII) et 3006 (XXVII) de l'Assemblée générale<sup>14</sup>;
- b) *Annuaire juridique des Nations Unies : édition spéciale*, présentant une sélection d'avis juridiques (600 pages), conformément à la résolution 69/117<sup>15</sup>;

<sup>13</sup> Voir la résolution 69/117, par. 10, et le rapport du Secrétaire général sur le Programme d'assistance (A/68/521), par.42 b) (original anglais et français).

<sup>14</sup> Anglais, arabe, chinois, espagnol, français et russe.

<sup>15</sup> Voir la résolution 69/117, par. 10 et le document A/68/521, par. 42 a). Cette édition spéciale rassemblera des avis juridiques qui n'étaient pas parus dans les éditions précédentes de l'*Annuaire juridique*, mais présentent toujours un intérêt juridique ou historique. Les avis juridiques seront également publiés sur le site Web afin de faciliter les recherches électroniques et de les diffuser auprès d'un public plus large.

c) *Série législative des Nations Unies, documentation concernant la responsabilité de l'État pour fait internationalement illicite* (2<sup>e</sup> éd.), vol. 27 (600 pages.), conformément à la résolution 69/117<sup>16</sup>;

d) *Recueil des sentences arbitrales*, vol. XXXI et vol. XXXII (600 pages.), conformément aux résolutions 487 (V), 69/117 et 69/118<sup>17</sup>;

e) *Arrêts, avis consultatifs et ordonnances de la Cour internationale de Justice* (2013-2017) (traduction de la version préliminaire longue de 400 pages), conformément aux résolutions 46/50, 69/117 et 69/118<sup>18</sup>;

f) *La Commission du droit international et son œuvre* (9<sup>e</sup> éd.), conformément à la résolution 69/118<sup>19</sup>.

Toutes les publications seront accompagnées de CD-ROM et de cartes Flash.

#### *Diffusion*

46. La Division de la codification continuera de diffuser des publications et des informations juridiques sur Internet. Elle distribuera également des exemplaires papier de sa documentation juridique et de ses supports de cours aux participants qui suivront ses formations et aux institutions des pays en développement qui en feront la demande aussi longtemps qu'elle en aura à sa disposition et qu'elle aura les ressources nécessaires pour couvrir les frais de manutention et d'expédition.

#### *Dotation commémorative Hamilton Shirley Amerasinghe*

47. À moins que les contributions volontaires qui lui sont nécessaires soient versées d'ici à novembre 2015, le solde actuel de trésorerie, de 17 540 dollars, ne sera pas suffisant pour allouer une bourse en 2016. Du fait de cette situation précaire, la question du financement de la dotation sur le budget-programme en application du paragraphe 8 de la résolution 69/117 et du paragraphe 37 de la résolution 69/245 devra être soulevée.

## **IV. Incidences administratives et financières du Programme d'assistance**

### **A. 2015**

48. S'agissant du financement du Programme d'assistance, un montant de 452 900 dollars a été inscrit pour le Programme de bourses de perfectionnement en droit international et les cours régionaux de droit international au chapitre 8 du

<sup>16</sup> Voir la résolution 69/117, par.11 (anglais, arabe, chinois, espagnol, français et russe)

<sup>17</sup> Voir la résolution 487 (V), par. 3, et le rapport de la Commission du droit international à l'Assemblée générale, 1950 (A/1316), par.91. Voir également la résolution 69/117, par. 10, le document A/68/521, par. 41 c), la résolution 69/118, par. 26, et le rapport de la Commission du droit international à l'Assemblée générale (A/69/10), par. 282 (publication bilingue anglais/français).

<sup>18</sup> Voir les résolutions 46/50, par. 5, et 69/117, par. 11, ainsi que le document A/68/521, par. 41 d), la résolution 69/118, par. 26, et le document A/69/10, par. 282 (arabe, anglais, chinois, espagnol, français et russe).

<sup>19</sup> Voir la résolution 69/118, par. 26, et le document A/69/10, par. 282 (anglais et français).

budget ordinaire (Affaires juridiques), sous-programme 3 (Développement progressif et codification du droit international) (subventions et contributions) pour l'exercice biennal 2014-2015.

49. Depuis la publication du dernier rapport, des contributions volontaires ont été versées au titre du Programme d'assistance pour les activités suivantes : a) Médiathèque [contributions de la Chine (10 000 dollars), de la Finlande (23 391 dollars), de l'Irlande (2 500 dollars), de l'Italie (5 000 dollars), des Pays-Bas (30 868 dollars), de la Norvège (77 742 dollars), de la Nouvelle-Zélande (10 000 dollars), de la Pologne (5 000 dollars), de la République tchèque (2 200 dollars), du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (14 215 dollars) et de la Suisse (25 000 dollars)]; b) Programme de bourses de perfectionnement en droit international [contribution de l'Irlande (1 500 dollars)]; c) Cours régional pour l'Afrique [contributions de l'Allemagne (95 371 dollars), de la Chine (10 000 dollars), de la Finlande (20 000 dollars), de la Nouvelle-Zélande (8 470 dollars) et de l'Union africaine (30 000 dollars)]; Cours régional pour l'Asie et le Pacifique [contribution de la Chine (10 000 dollars)] et Cours régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes [contribution du Chili (10 000 dollars)]; d) chacune des activités précitées [contribution du Panama (1 500 dollars)]; e) Séminaire de droit international pour les États arabes [contributions de l'Arabie saoudite (5 000 dollars) et des Émirats arabes unis (10 000 dollars)]<sup>20</sup>.

50. En ce qui concerne le Programme de bourses de perfectionnement en droit international, le Greffe de la Cour internationale de Justice a mis du matériel de bureau à la disposition du personnel de la Division de la codification et des conférenciers, et a fourni un appui administratif et logistique essentiel au Programme d'assistance. L'Académie de droit international de La Haye a fait bénéficier les boursiers de frais d'inscription réduits. La Fondation Carnegie a mis une salle de séminaire, des bureaux et du matériel à la disposition du personnel de la Division de la codification.

51. Pour le Cours régional de droit international pour l'Afrique, la Commission économique pour l'Afrique a fourni une salle de séminaire, des bureaux et du matériel, ainsi qu'une assistance administrative; elle a aussi mis des moyens de transport à la disposition des conférenciers, des participants et du personnel de la Division de la codification. L'Union africaine a organisé une visite d'étude à son siège. La Cour permanente d'arbitrage a pris en charge les frais de voyage de M. Brooks W. Daly, son Secrétaire général adjoint, qui a dispensé le cours sur le règlement pacifique des différends internationaux. La Nouvelle-Zélande a pris en charge les frais de voyage d'un des intervenants du Cours régional. Le Royaume-Uni a couvert les frais d'expédition d'une publication.

52. De plus, des publications (sous forme électronique et/ou sur support papier) ont été distribuées gracieusement aux participants aux diverses formations par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, le Département de l'information de l'ONU, la Cour pénale internationale, le Comité international de la Croix-Rouge et le Ministère néo-zélandais des affaires étrangères et du commerce extérieur. Diverses entités, maisons d'édition et revues juridiques ont accepté que

---

<sup>20</sup> Auparavant, l'Arabie saoudite et le Qatar avaient également versé des contributions volontaires de 5 000 dollars et de 10 000 dollars respectivement pour ce séminaire.

des articles spécialisés soient reproduits gratuitement dans le matériel d'étude remis aux participants aux formations (voir le paragraphe 27 ci-dessus).

*Dotation commémorative Hamilton Shirley Amerasinghe  
sur le droit de la mer*

53. Depuis le précédent rapport, des contributions à la Dotation Hamilton Shirley Amerasinghe sur le droit de la mer ont été versées par l'Irlande (1 500 dollars), Monaco (11 735 dollars) et le Nigéria (9 975 dollars).

## **B. 2016-2017**

54. En application de la résolution 69/117 de l'Assemblée générale, il a été proposé d'inscrire des ressources supplémentaires pour les cours régionaux de droit international (1 288 900 dollars) et la Médiathèque (524 600 dollars) au budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017 au titre du chapitre 8 (Affaires juridiques), sous-programme 3 (Développement progressif et codification du droit international)<sup>21</sup>. Le montant total des ressources demandées pour l'exercice biennal 2016-2017, y compris pour le Programme de bourses de perfectionnement en droit international, s'élève à 2 266 400 dollars.

### **1. Programme de bourses de perfectionnement en droit international et cours régionaux de droit international des Nations Unies**

55. Les ressources prévues dans le budget-programme pour l'exercice biennal permettraient de financer le Programme de bourses de perfectionnement en droit international ainsi que les trois cours régionaux de droit international des Nations Unies pour l'Afrique, pour l'Asie et le Pacifique, et pour l'Amérique latine et les Caraïbes qu'il est envisagé d'organiser chaque année de l'exercice 2016-2017 conformément à la résolution 69/117. Elles permettraient de financer les bourses (qui couvriraient les frais de voyage et de logement, l'assurance maladie, le matériel d'étude et une indemnité pour frais de subsistance) d'au moins 20 juristes originaires de pays en développement et de pays émergents afin qu'ils puissent suivre les cours de formation. D'autres participants pourraient obtenir une bourse en fonction des contributions volontaires versées ou être admis en qualité de participants autofinancés.

### **2. Médiathèque de droit international des Nations Unies**

56. Les ressources prévues dans le budget-programme pour l'exercice 2016-2017 permettraient de financer les deux emplois de temporaire à temps plein [un juriste de classe P-3 et un assistant monteur vidéo de la catégorie des services généraux (autres classes)] nécessaires pour assurer le maintien et l'enrichissement de la série de cours magistraux produits par la Médiathèque de droit international.

57. Le budget proposé servirait également à financer les déplacements effectués par le personnel pour enregistrer de nombreux cours magistraux dans divers endroits du monde. Cela permettrait de rassembler des cours représentant une plus grande variété de régions et de langues, et d'enregistrer des conférenciers qui ne sont pas

<sup>21</sup> A/70/6 (sect. 8), par. 8.10, 8.19 et 8.61.

en mesure de se rendre à New York du fait de leur âge avancé, pour des raisons de santé ou par manque de moyens.

58. En outre, les ressources demandées seraient utilisées pour acquérir les fournitures et accessoires techniques nécessaires, ainsi que pour numériser certains enregistrements audio et vidéo historiques.

59. Des ressources extrabudgétaires permettraient d'enrichir les archives historiques et la Médiathèque (notamment pour financer le personnel nécessaire et la numérisation de nouveaux documents audiovisuels).

60. Si l'Assemblée générale en décide ainsi, le Secrétaire général continuera de solliciter des contributions volontaires en espèces et en nature pour le Programme d'assistance, en particulier afin de financer des bourses supplémentaires pour les cours régionaux de droit international et pour la Médiathèque de droit international.

## **V. Comité consultatif pour le Programme d'assistance des Nations Unies aux fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international**

### **A. Composition**

61. Par sa résolution 66/97, l'Assemblée générale a nommé au Comité consultatif pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2012 au 31 décembre 2015 les 25 États Membres suivants : Allemagne, Argentine, Canada, Chili, Chypre, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, Fédération de Russie, France, Ghana, Iran (République islamique d'), Italie, Kenya, Liban, Malaisie, Mexique, Nigéria, Pakistan, Portugal, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Soudan, Suriname, Trinité-et-Tobago et Ukraine.

62. Il est à noter que le mandat des membres actuels du Comité consultatif expirera le 31 décembre 2015. À sa soixante-dixième session, l'Assemblée générale y nommera 25 États Membres, dont 6 États d'Afrique, 5 États d'Asie et du Pacifique, 3 États d'Europe orientale, 5 États d'Amérique latine et des Caraïbes et 6 États d'Europe occidentale et autres États, pour une période de quatre ans, du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2019.

### **B. Examen du rapport du Secrétaire général par le Comité consultatif à sa cinquantième session**

63. La cinquantième session du Comité consultatif, qui s'est tenue le 13 octobre 2015, était présidée par la Représentante permanente du Ghana, Martha Ama Akyaa Pobee.

64. La juriste principale de la Division de la codification, Virginia Morris, occupait les fonctions de Secrétaire du Comité consultatif.

65. Les membres suivants du Comité étaient présents le 13 octobre : Allemagne, Argentine, Canada, Chypre, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, Fédération de Russie, France, Ghana, Iran (République islamique d'), Italie, Kenya, Liban, Malaisie,

Mexique, Nigéria, Pakistan, Portugal, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Soudan et Trinité-et-Tobago. Le Costa Rica, les Pays-Bas et la Thaïlande, pays hôtes des formations, ont assisté à la session en qualité d'observateurs.

66. Dans une déclaration, la Secrétaire du Comité consultatif a actualisé les informations contenues dans le projet de rapport et expliqué les activités prévues pour le cinquantième anniversaire du Programme d'assistance.

67. Le Comité consultatif a félicité la Division de la codification de tout ce qu'elle faisait pour améliorer et développer l'enseignement et la diffusion du droit international dans le cadre du Programme d'assistance.

68. Le Comité consultatif a noté avec satisfaction que le Programme d'assistance contribuait de façon décisive à l'enseignement et à la diffusion du droit international auprès des juristes de différents pays, systèmes juridiques et régions du monde depuis près d'un demi-siècle, et souligné qu'il importait d'en poursuivre la mise en œuvre pour les générations présentes et futures de juristes.

69. Le Comité consultatif a recommandé que le projet de résolution portant sur ce point de l'ordre du jour soit adopté au cours de la Semaine du droit international de manière à souligner la contribution précieuse du Programme d'assistance à l'enseignement, l'étude, la diffusion et la compréhension plus large du droit international. Il a pris note avec satisfaction des propositions formulées par la Division de la codification pour marquer le cinquantième anniversaire du Programme, et consistant notamment à élaborer un manuel de droit international rassemblant des documents juridiques pour promouvoir l'enseignement du droit international, à rassembler sur une clef USB une vaste compilation de documents juridiques pour promouvoir la diffusion du droit international, et à organiser des exposés sur la Médiathèque de droit international au cours de l'examen du point de l'ordre du jour par la Sixième Commission pour promouvoir l'enseignement et la diffusion du droit international et la recherche dans ce domaine.

70. Le Comité consultatif a recommandé l'approbation des directives et recommandations figurant à la section III du présent rapport, en particulier celles qui visent à renforcer et à revitaliser le Programme d'assistance pour tenir compte de l'accroissement de la demande d'activités de formation et de diffusion dans le domaine du droit international. Le Comité a également recommandé que le Secrétaire général soit autorisé à exécuter, en 2016 et en 2017, les activités énoncées dans le présent rapport.

71. À cet égard, le Comité consultatif a recommandé que le Secrétaire général soit autorisé à exécuter les activités énoncées ci-après, lesquelles seront financées au moyen du budget ordinaire et inscrites dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017, en application de la résolution 69/117<sup>22</sup>, et, si nécessaire, financées au moyen de contributions volontaires :

a) Le Programme de bourses de perfectionnement en droit international, dont au moins 20 bourses seront financées au moyen du budget ordinaire et 1 bourse sera autofinancée;

b) Les cours régionaux de droit international des Nations Unies pour l'Afrique, l'Asie et le Pacifique et l'Amérique latine et les Caraïbes, en 2016 et en

---

<sup>22</sup> A/70/6 (Sect. 8) par. 8.61.

2017, chaque cours étant suivi par au moins 20 boursiers dont les dotations seront financées au moyen du budget ordinaire, ainsi que par des boursiers dont les dotations seront financées au moyen de contributions volontaires et des participants autofinancés;

c) Le maintien et le développement de la Médiathèque de droit international des Nations Unies, financés au moyen du budget ordinaire et, si nécessaire, de contributions volontaires.

72. Le Comité consultatif a également recommandé que le Secrétaire général soit autorisé à octroyer, en 2016 et en 2017, au moins une bourse d'études au titre de la Dotation commémorative Hamilton Shirley Amerasinghe sur le droit de la mer.

73. Le Comité consultatif a noté avec préoccupation que, faute de financement, les cours régionaux de droit international des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique et pour l'Amérique latine et les Caraïbes n'avaient pas eu lieu en 2014 et en 2015. Il a noté que le Secrétaire général avait inscrit des ressources supplémentaires au projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017, en application du paragraphe 7 de la résolution 69/117<sup>23</sup>. Il a également noté avoir recommandé l'approbation des propositions du Secrétaire général<sup>24</sup>.

74. Le Comité consultatif a noté avec préoccupation que, faute de financement, la Dotation commémorative Hamilton Shirley Amerasinghe sur le droit de la mer n'avait pas été octroyée en 2014. Rappelant le paragraphe 8 de la résolution 69/117, il a recommandé que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de prévoir, dans le budget-programme de l'exercice biennal 2016-2017 qu'il lui présenterait, les fonds nécessaires pour financer la Dotation commémorative si le montant des contributions volontaires devait se révéler insuffisant pour octroyer au moins une bourse par an. Par ailleurs, le Comité a noté que le solde actuel du fonds n'était pas suffisant pour qu'une bourse puisse être octroyée en 2016, à moins que les contributions volontaires nécessaires soient versées avant la fin de 2015.

---

<sup>23</sup> Ibid.

<sup>24</sup> A/70/7, par. III.34.

## Annexe

### Sites Web tenus à jour par la Division de la codification

<i>Site Web</i>	<i>Adresse URL</i>
Programme d'assistance des Nations Unies aux fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international	<a href="http://www.un.org/law/programmeofassistance/">www.un.org/law/programmeofassistance/</a>
Programme de bourses de perfectionnement en droit international	<a href="http://www.un.org/law/ilfp/">www.un.org/law/ilfp/</a>
Cours régionaux de droit international des Nations Unies pour l'Afrique, pour l'Asie et le Pacifique, et pour l'Amérique latine et les Caraïbes	<a href="http://www.un.org/law/rcil/">www.un.org/law/rcil/</a>
Séminaire de droit international des Nations Unies pour les États arabes	<a href="http://legal.un.org/poa/seminar.html">legal.un.org/poa/seminar.html</a>
Médiathèque de droit international des Nations Unies	<a href="http://www.un.org/law/avl/">www.un.org/law/avl/</a>
Portail des publications juridiques des Nations Unies	<a href="http://www.un.org/law/UNlegalpublications/">www.un.org/law/UNlegalpublications/</a>
Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies	<a href="http://www.un.org/law/repertory/">www.un.org/law/repertory/</a>
Annuaire juridique des Nations Unies	<a href="http://www.un.org/law/UNJuridicalYearbook/">www.un.org/law/UNJuridicalYearbook/</a>
Résumé des arrêts, avis consultatifs et ordonnances de la Cour internationale de Justice	<a href="http://www.un.org/law/ICJsummaries/">www.un.org/law/ICJsummaries/</a>
Résumé des arrêts, avis consultatifs et ordonnances de la Cour permanente de Justice internationale	<a href="http://legal.un.org/PCIJsummaries/">legal.un.org/PCIJsummaries/</a>
Recueil des sentences arbitrales	<a href="http://www.un.org/law/riaa/">www.un.org/law/riaa/</a>
Série législative des Nations Unies	<a href="http://legal.un.org/legislativeseries/">legal.un.org/legislativeseries/</a>
Codification et développement progressif du droit international	<a href="http://www.un.org/law/lindex.htm">www.un.org/law/lindex.htm</a>
Sixième Commission de l'Assemblée générale	<a href="http://www.un.org/en/ga/sixth/">www.un.org/en/ga/sixth/</a>
Commission du droit international	<a href="http://legal.un.org/ilc/">legal.un.org/ilc/</a>

---

<i>Site Web</i>	<i>Adresse URL</i>
Conférences diplomatiques (comptes rendus officiels des travaux)	<a href="http://legal.un.org/diplomaticconferences/">legal.un.org/diplomaticconferences/</a>
Statut de Rome de la Cour pénale internationale	<a href="http://www.un.org/law/icc/">www.un.org/law/icc/</a>
Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation	<a href="http://www.un.org/law/chartercomm/">www.un.org/law/chartercomm/</a>
Comité spécial sur la responsabilité pénale des fonctionnaires et des experts en mission des Nations Unies	<a href="http://www.un.org/law/criminalaccountability/">www.un.org/law/criminalaccountability/</a>
Comité spécial sur l'administration de la justice à l'ONU	<a href="http://www.un.org/law/administrationofjustice/">www.un.org/law/administrationofjustice/</a>
Comité spécial créé par la résolution 51/210 de l'Assemblée générale, en date du 17 décembre 1996	<a href="http://www.un.org/law/terrorism/">www.un.org/law/terrorism/</a>
Comité spécial sur les immunités juridictionnelles des États et de leurs biens	<a href="http://www.un.org/law/jurisdictionalimmunities/">www.un.org/law/jurisdictionalimmunities/</a>
Comité spécial chargé de la question de l'élaboration éventuelle d'une convention internationale contre le clonage reproductif d'êtres humains	<a href="http://www.un.org/law/cloning/">www.un.org/law/cloning/</a>
Comité spécial sur la portée de la protection juridique offerte par la Convention sur la sécurité du personnel des Nations Unies et du personnel associé	<a href="http://www.un.org/law/UNsafetyconvention/">www.un.org/law/UNsafetyconvention/</a>

---